

L'an deux mil seize, le vingt octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de PLEURE, régulièrement convoqué à la date du quatorze octobre deux mil seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Alexandre CROT, le Maire.

Présents:

Mr CROT Alexandre,

Mme BARDOUX Karine, Mr LYONNET Franck,

Mr. MACAUX Olivier, Mr. TOINARD Emmanuel, Mr. ROYER Bernard, Mme MOREL Catherine; Mme GARCEL Monique, Mr BAUDET Nicolas, Mr. PANIGOT Séverin, Mr. BORNIER René

Absents excusés

Secrétaire de séance : Mr PANIGOT Séverin

ORDRE DU JOUR

1. TRAVAUX : a. Eclairage Publique
b. Maisonnette
2. Ecole : Conseil du 17 octobre 2016
3. Point Budget Communal
4. Bois : Devis ONF parcelle 29
5. Préparation de la cérémonie du 11 novembre
6. Questions Diverses

1. Travaux : ECLAIRAGE PUBLIQUE

Délibération N° 2016-36

Le Maire rend compte du relevé de la commission bâtiment des points lumineux sur la commune.

Plusieurs lampadaires s'avèrent défectueux et propose le remplacement complet du parc. En effet, le parc lumineux est trop « ancien ».

Il est composé de 85 luminaires.

Cependant, 5 points lumineux vont être ajoutés dans les zones d'habitation non éclairées. 6 armoires sur 8 seront à changer également avec l'installation d'une horloge astrologique. Les travaux s'effectueront en 2 parties afin de répartir les dépenses.

Devis étudiés :

- SIDEC
- Entreprise LAVERNAUX

Après l'étude de ceux-ci, de la consommation électrique lumineuse, et des différents types d'éclairage, le conseil :

- ACCEPTE à l'unanimité le devis de Mr LAVERNAUX d'un montant de 29 999.88 € HT pour le remplacement de 45 points lumineux sur la commune pour cette année.
- DECIDE à l'unanimité d'installer un système lumineux LEDS 48W avec baisse de luminosité

une partie de la nuit.

- Travaux : MAISONNETTE

Délibération N° 2016-37

Des problèmes d'humidité sont survenus dans le logement communal au 66 rue du centre.

Après le passage d'un plombier, aucune fuite n'a été découverte.

Le système de ventilation est à vérifier si celle-ci fonctionne en continue et un devis a été demandé pour le changement de 2 fenêtres.

Cependant, le meuble vasque est à changer et l'installation d'une cabine de douche est à prévoir.

Un devis de l'EURL DA COSTA est proposé pour l'installation d'un meuble vasque avec miroir et mitigeur, une cabine de douche avec porte ;

Après avoir délibéré, le conseil :

- **ACCEPTE** à l'unanimité le devis de l'entreprise DA COSTA d'un montant de 2 097 € HT.

2. Ecole : CONSEIL ECOLE DU 17 OCTOBRE 2016

Suite à la réunion de conseil de l'école, plusieurs points ont été abordés :

- a. La création d'un Tapis en Gomme « Jeux Coccinelle » : Devis effectué auprès de l'entreprise AJ3M, pour un montant de 2 072 € HT ; des modifications seront demandées sur le devis; soit l'enlèvement des dalles existantes et mise en décharge pour 120 € sera effectué par la commune. (Délibération)
- b. Une alarme incendie est HS et est à changer.
- c. Des bandes blanches sont à faire dans la cour de l'école pour diriger les enfants à la sortie.
- d. 3 cornes de Brume sont à commander.
- e. Un standard est à installer à l'école pour faciliter les échanges entre les classes.

Délibération N° 2016-38

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise AJ3M d'un montant de 2 072 € HT pour la réalisation d'un tapis en gomme sous le jeu « coccinelle » à l'école maternelle. Le devis sera actualisé en ne prenant pas en compte l'enlèvement des dalles existantes et mise en décharge pour 120 € HT.

3. POINT BUDGET COMMUNAL

Après étude des chapitres investissement et fonctionnement, le conseil municipal constate qu'une facture concernant des travaux (reprise des malfaçon) a été payée alors que ceux-ci ne sont pas faits et au détriment du conseil.

Il demande que l'entreprise défaillante intervienne pour la finition des travaux dans un délai de 15 jours. De ce fait, le conseil demande au maire un Don au CCAS du montant de la facture si les reprises ne sont pas faites.

4. Bois : a. DEVIS ONF Parcelle 29

Délibération N° 2016-39

L'ONF à fait parvenir un devis pour le cloisonnement sylvicole au broyeur et un dégagement manuel de régénération naturelle feuillue de la parcelle 29.

Une proposition de prix a été reçue pour combler les zones vides avec de nouveaux plans.

Après étude de celui-ci, le conseil :

- **ACCEPTE à l'unanimité** le devis de l'ONF pour cloisonnement sylvicole et dégagement manuel d'un montant de 2 065.40 € HT ;
- **DECIDE** de reporter au début d'année prochaine la mise en place de nouveaux plans sur la parcelle.

b. Règlement Affouage 2016-2017

La commission bois s'est réunie mercredi 19 octobre afin de mettre à jour plusieurs points et rend compte au conseil :

- Mise à jour des dates de cubage ;
- Un forfait de 100 € sera demandé si le cubage n'est pas effectué à la date de terme ;
- Affichage des ayants droits durant 15 jours à compter du 21 octobre 2016.

5. Préparation de la cérémonie du 11 novembre

Le conseil s'organise sur la répartition des tâches de préparation.

La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 11h15 sur les lieux habituels.

Le Maire de la Chêne-Bernard propose de déposer une coupe de fleurs à la place d'une gerbe de fleurs traditionnelle.

6. Questions Diverses

- Une pile de bois est stockée sur un terrain communal. Un courrier sera notifié à un habitant pour enlèvement.
- Une mise au point de l'état de la salle du Roselet est à faire. Quelques retours de matériels défectueux (ampoules HS, accessibilité WC handicapé, manque de vaisselles...)
- **Résidences Séniors :**
 - a. Extension du réseau d'eau potable pour viabilisation village seniors : le SIEA informe le coût de la totalité des travaux soit une estimation à 8 058.50 € HT.
La commune doit verser au SIEA des 3 Rivières dès la réalisation des travaux, la participation de 3 223.40 € HT correspondant à 40 % du montant estimé HT.

Délibération N° 2016-40

Après avoir délibéré, le conseil :

- **ACCEPTE à l'unanimité** le règlement de 3 223.40 HT pour participation à l'extension du réseau eau potable du village sénior.
- **DECIDE** de nommer la rue du « village sénior » Impasse de la Fruitière et sera

numérotée 2 ; 4 ; 6 pour 3 maisons.

- Le conseil décide d'inviter les associations aux vœux du Maire qui se déroulera le 6 janvier 2017.
- Des délibérations actées n'ont pas été encore appliquée (versement de subvention etc...)
- Téléphone portable est à acheter pour l'employé communal.

Séance levée à 00H00

Prochaine Séance : le 17 novembre 2016

Le Maire, Alexandre CROT

